

## PROTCOLE SANITAIRE

### BIBLIOTHÈQUES DE NOYANT-VILLAGES

#### Objectifs :

Permettre la réouverture de ces lieux de culture et ainsi donner la possibilité aux abonnés et aux lecteurs occasionnels de pouvoir emprunter à nouveau des ouvrages. Continuer à faire vivre ces lieux nécessaires à l'accès à la culture pour tous, en adaptant le fonctionnement et les ouvertures.

#### Contexte sanitaire :

Dans le contexte sanitaire actuel, afin de lutter contre la propagation du covid-19, des gestes barrières doivent être respectés par chacun :

- Rester à distance de plus d'un mètre les uns des autres
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser un mouchoir à usage unique, puis le jeter
- Se laver les mains régulièrement avec du savon ou une solution hydroalcoolique
- Le port du masque n'est pas rendu obligatoire par le Gouvernement mais est fortement recommandé.

Ces gestes barrières seront affichés dans les locaux des bibliothèques afin d'en informer les usagers.

#### Conditions d'ouvertures :

Dans le contexte actuel, le ministère de la culture déconseille de rouvrir les bibliothèques et de plutôt mettre en place un système de « drive ». Cependant, ce dispositif semble compliqué à mettre en place sur notre territoire dans la mesure où les collections ne sont pas toutes informatisées et où tous les abonnés n'ont pas accès à internet.

Il a donc été décidé de rouvrir les bibliothèques en adaptant cependant les horaires d'ouverture et les conditions d'accueil selon ce présent protocole.

#### ⇒ Les horaires d'ouverture :

- Bibliothèque de Parçay-les-Pins : Chaque samedi de 10 h à 12 h.
  - Date d'ouverture souhaitée : le samedi 30 mai au plus tard.
- Bibliothèque de Noyant : Chaque vendredi de 10 h 30 à 12 h, pendant le marché.
  - Date d'ouverture souhaitée : le vendredi 29 mai.

#### ⇒ Organisation de l'accueil du public :

Afin de respecter les gestes barrières listés ci-dessus, des dispositions sont à prendre pour l'accueil du public. Voici le protocole envisagé pour les deux établissements, en lien avec les bénévoles :

- Les bibliothèques seront limitées à deux personnes en simultané (en plus des bénévoles). Le public pourra donc être amené à attendre à l'extérieur du bâtiment.
- Le port du masque sera obligatoire pour les usagers, des masques chirurgicaux pourront être distribués au besoin.
- Les usagers devront se désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique à leur entrée dans les lieux.
- Les usagers devront éviter au maximum de manipuler les livres. Ils devront, dans la mesure du possible :
  - Se désinfecter les mains avec du gel pour la bibliothèque de Noyant.
  - Demander à ce qu'on leur présente les ouvrages, pour la bibliothèque de Parçay-les-Pins.
  - Les livres manipulés pourront être désinfectés avec une lingette avant remise en rayon.
- La consultation de documents ne pourra pas se faire sur place, le public sera invité à limiter sa présence dans les locaux au strict minimum.
- De même, le poste informatique de la bibliothèque de Parçay-les-Pins ne pourra pas être mis à disposition du public.
- Les animations, accueils de groupes et autres rassemblements dans les locaux de la bibliothèque sont évidemment interdits jusqu'à nouvel ordre.

#### ⇒ Circulation dans les locaux :

- Dans la bibliothèque de Parçay-les-Pins, les usagers devront respecter un sens de circulation, la disposition des locaux ne permettant pas de se croiser en respectant la distance d'un mètre. Ce sens de circulation sera indiqué par les bénévoles et des marquages.
- Dans la bibliothèque de Noyant, il sera possible de faire entrer le public par la porte d'accès habituelle (côté littérature adulte) et de le faire sortir par le côté littérature jeunesse ou de faire entrer et sortir les usagers par la même porte, en respectant les distances de sécurité. La circulation dans la bibliothèque sera libre (dans le respect de la distance d'un mètre).

#### ⇒ Accueil des bénévoles :

Les bénévoles ne devront pas être plus de 2 à la fois dans les locaux. Elles devront également respecter les gestes barrières préconisés par le gouvernement.

- Des masques lavables seront fournis.
- Un hygiaphone (vitre de plexiglas) sera installé sur chaque banque d'accueil afin de limiter les contacts avec le public.
- Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition de même que des lingettes pour désinfecter le poste de travail (hygiaphone, fournitures, matériel informatique...) au besoin.

⇒ **Gestion des documents :**

Conformément aux recommandations du ministère de la culture, les livres et documents retournés devront être placés en « quarantaine » et isolés pendant 5 à 10 jours dans un espace non accessible au public.

Les livres ainsi retournés, ou manipulés par le public seront placés dans la salle Salomé à Parçay-les-Pins et dans la salle informatique (actuellement inutilisée) à Noyant pendant la durée préconisée. Une fois ce délai passé, les livres pourront retourner dans les rayonnages et être proposés au public.

⇒ **Entretien des locaux :**

- Un ménage sera réalisé toutes les semaines (soit par des agents de la commune, soit par les bénévoles, la situation devrait être tranchée sous peu).
- Le tapis de l'espace jeunesse à Noyant devra être retiré afin de faciliter le nettoyage et limiter les risques de contamination.
- Un nettoyage de la borne d'accueil sera réalisé par les bénévoles à la fin de la permanence.
- Dans la mesure du possible, si la météo le permet, il est recommandé de laisser les portes ouvertes afin de faciliter la circulation de l'air au sein des bibliothèques durant les permanences.